

Le Grand Conseil a mis un frein à la privatisation de certaines plages communales. Mais Genève est encore loin d'offrir un accès continu aux rives du Léman

Démocratiser les plages publiques

MARIA PINEIRO

Lac Léman ▶ L'été semble bel et bien terminé. Et avec son déclin, les envies du plus grand nombre de se rafraîchir en plongeant dans le lac. Mais, avant que la température de l'eau du Léman ne redescende en dessous de 20 degrés, le Grand Conseil a adopté un projet de loi qui consacre «le principe de l'universalité de l'accès au lac», selon son promoteur, le conseiller d'Etat écologiste Antonio Hodgers. Un texte qui a réuni une large majorité à l'exception de l'UDC, du PLR et de quelques centristes.

«Je suis très satisfait de ce résultat, réagit le magistrat. Cela ancre le fait que le lac appartient à tous les Genevois et pas uniquement aux habitants des communes riveraines.» La nouvelle loi stipule en effet que «les secteurs de baignade des rives du lac, propriété des collectivités publiques, sont accessibles au public en principe gratuitement. Un accès différencié en fonction du domicile est prohibé».

Concession faite aux communes, selon les infrastructures mises à disposition il sera possible de faire payer un prix d'entrée «modeste» à certaines plages, précise Antonio Hodgers. Mais là encore, pas question de tarifs à géométrie variable selon le lieu de résidence des usagers.

Mauvaise direction

A priori, l'adoption de ce texte n'aura pas une influence énorme sur le nombre d'accès au lac. Seules quelques communes, comme Pregny-Chambésy et Collonge-Bellerive durant un temps, ont privatisé tout ou partie de leurs plages publiques. Néanmoins, pour Antonio Hodgers, il ne s'agit pas d'une évolution symbolique. «La discussion puis l'adoption de cette loi ont permis de stopper un mouvement qui commençait à prendre de l'ampleur



La plage de la Savonnière, à Collonge-Bellerive. Un accès différencié aux rives du lac en fonction du domicile est dorénavant interdit. JPDS

et risquait à terme de priver le plus grand nombre. Il y avait donc un vrai enjeu.»

Car si Hermance fait payer de longue date l'accès à sa plage aux non-résident·es, c'est une décision de Collonge-Bellerive qui a mis le feu aux poudres. En 2019, la commune a décidé de réserver la plage de la Nymphé à ses communier·ères et de rendre payant l'accès à la Savonnière. Depuis, elle est revenue en arrière pour la première, mais pas pour la seconde.

Pour la droite, ce projet n'est pas le bon. L'UDC Marc Falquet a jugé légitime qu'une collectivité offre à ses contribuables l'accès gratuit à une plage entretenue grâce à leurs deniers. Quant au PLR Adrien Genevand, il s'est inquiété de savoir si la nouvelle législation ne risquait pas de remettre en cause les tarifs des Bains des Pâquis ou de Genève-Plage. Crainte balayée par Antonio Hodgers.

Le projet de loi adopté par le parlement est le fruit d'un

consensus avec les communes concernées. Ce dont se félicite le conseiller d'Etat. A Hermance, Karine Bruchez, maire, dit sa satisfaction. «Nos revendications ont été en partie entendues», se félicite-t-elle. Certaines communes riveraines se sont en effet opposées à un principe général de gratuité. Elles ont fait valoir les investissements dans les infrastructures, comme des vestiaires et des douches ou le prix de l'entretien.

Au-delà, l'édile espère pouvoir offrir à ses administré·es des facilités, peut-être «par le biais de subventions», avance Karine Bruchez, en ajoutant que c'est une discussion qui devra être initiée avec le Conseil municipal. Pour l'heure, le texte voté lui convient, mais elle attend du règlement d'application une certaine souplesse et une marge de manœuvre pour les autorités locales.

«Il s'agissait de trouver un équilibre entre l'intérêt public

et l'autonomie communale», relève le conseiller d'Etat. «Si les tarifs sont raisonnables, il n'y aura pas de problèmes», annonce Antonio Hodgers, qui indique que l'Etat sera vigilant afin que les communes ne puissent pas contourner le principe de non-discrimination de manière durable. Si tout se passe bien, le règlement d'application sera en œuvre avant la prochaine belle saison.

Aller de l'avant

Néanmoins, pas d'avancée majeure sur le front de l'accès à toutes les rives, comme cela est demandé par des associations. Fer de lance de ce mouvement, le député socialiste Cyril Mizra-



«Il s'agissait de trouver un équilibre entre l'intérêt public et l'autonomie communale»

Antonio Hodgers

hi estime que «toute mesure qui vise à supprimer des barrières va dans le bon sens. Même si cela ne résoudra pas le problème de fond». Malgré un vote négatif du Grand Conseil en 2023, l'élu ne veut pas lâcher le morceau. «Il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.» Peut-être par le biais d'une initiative populaire. I

PARTENARIAT

OUVRONS LE DÉBAT!

Nos rendez-vous autour des votations

Espace Dickens
Dickens 4, 1006 Lausanne

LAUSANNE, MARDI 10 SEPTEMBRE À 18H30

LPP21: quel avenir pour nos retraites ?

AVEC:



Pietro Boschetti
(Journaliste)



Michela Bovolenta
(SPP Vaud)



Philippe Loertscher
(JLR Vaud)

Modération: Sophie Dupont (rubrique Suisse du Courrier)

Après l'acceptation de la treizième rente AVS, et le scandale des projections erronées de l'OFAS, nous voterons le 22 septembre sur une réforme du deuxième pilier. Profitera-t-elle aux petits revenus? Faut-il réformer plus largement le système de retraite? Nos trois invité·es en débattront ensemble. Avec la participation de l'historien et journaliste Pietro Boschetti, co-auteur avec Claudio Tonetti du documentaire *Le protokoll – l'histoire cachée du deuxième pilier*.

Entrée libre

ESPACE
DICKENS

Association
Nouvelles
Perspectives

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.